

PLOUGUERNEAU EN CHIFFRES



132km

de voirie dont 31km de routes départementales et 101km de routes communales.

27km

de pistes cyclables dont 22km de véloroute littorale, 4km de voie verte et 1km de voie cyclable aménagée.



DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS POUR UNE COMMUNE APAISÉE

Pour que piétons, cyclistes et conducteurs partagent en harmonie la route à Plouguerneau, un plan de circulation et de déplacement au sein de la commune, qui tient compte de l'ensemble des usages, a été établi en fonction des vitesses et densités de circulation.

La zone de partage, les zones 30 et la « chaucidou » sont autant d'espaces à partager appelant à de nouvelles formes de mobilité et de comportements à adopter.

Ces changements répondent à une seule volonté : circuler en sécurité en respectant la place de chacun sur l'espace public !

LES + DE LA «CHAUCIDOU»

pour les cyclistes

- > Plus de sécurité avec un espace de circulation prioritaire
- > Extension du réseau cyclable à des rues difficilement aménageables

pour la collectivité

- > Aménagement à faible coût
- > Sans travaux lourds de voirie

pour l'environnement

- > Modération des vitesses en agglomération : plus de sécurité et moins de bruit



TOUT SUR LA «CHAUCIDOU»

la route en partage | rannomp hon straejòù



QU'EST-CE QUE LA « CHAUCIDOU » ?

C'est la contraction de chaussée à circulation douce. Elle est aussi appelée «chaussée à voie centrale banalisée». La « chaucidou » est adaptée aux voies trop étroites pour envisager la création de bandes cyclables dédiées.

SON OBJECTIF

Offrir un espace sécurisé aux cyclistes grâce à un nouveau partage de la chaussée tout en réduisant la vitesse des conducteurs.

SES PRINCIPES

- > Un espace central rétréci à double sens pour les véhicules motorisés.
- > Deux voies latérales pour les vélos.
- > En cas de croisement, les véhicules sont autorisés à se déporter sur ces voies latérales, tout en cédant la priorité aux éventuels cyclistes.

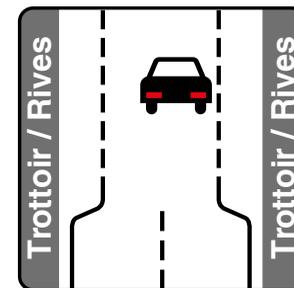
Comment reconnaître une « chaucidou » ?



panneau permanent

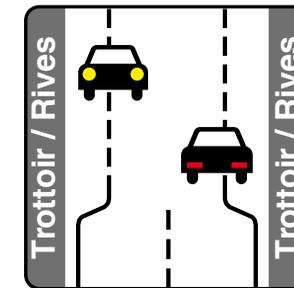
Un panneau permanent a été installé pour expliquer aux usagers le fonctionnement de ce nouvel aménagement.

Comment ça marche ?



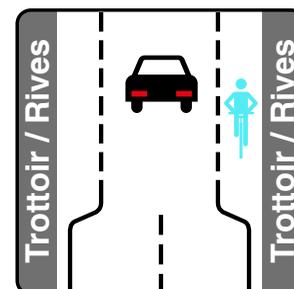
CAS 1

Le véhicule reste sur la partie centrale et n'empiète pas sur les voies latérales vélos.



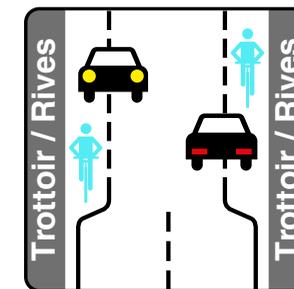
CAS 3

Les véhicules se croisent en empiétant sur les voies latérales vélos.



CAS 2

Le véhicule s'écarte du vélo et n'empiète pas sur les voies latérales.



CAS 4

Les véhicules restent derrière les vélos en empiétant sur les voies latérales pour se croiser.

pour circuler en toute sécurité, **RESTEZ PRUDENTS !**